

Communiqués

Tous les communiqués

Communiqués par sujet

Communiqués par  
ministère

Services aux collectivités

Développement

économique

Éducation

Énergie, Mines et

Ressources

Environnement

Conseil exécutif

Finances

Direction des services en  
français

Santé et Affaires sociales

Voirie et Travaux publics

Justice

Commission de la fonction  
publique

Tourisme et Culture

Direction de la condition  
féminine

Communiqués par société  
d'État

Société de développement  
du Yukon

Société d'énergie du Yukon



Société d'habitation du  
Yukon

Société des alcools du  
Yukon

Commission de la santé et  
de la sécurité au travail du  
Yukon



Communiqués conjoints

Nouvelles du premier  
ministre

Communiqués par date

Communiqués 2017

Janvier

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

Nouvelles archivées



## Communiqué

Pour diffusion immédiate numéro 11-049

Le 14 avril 2011

### Promulgation de la *Loi sur les victimes d'actes criminels*

WHITEHORSE — Le gouvernement du Yukon a promulgué sa nouvelle *Loi sur les victimes d'actes criminels* le 8 avril et a tenu aujourd'hui une cérémonie à l'Édifice de droit à laquelle participait la ministre de la Justice, M<sup>me</sup> Marian C. Horne, qui a aussi profité de l'occasion pour souligner la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels.

La *Loi sur les victimes d'actes criminels* a été sanctionnée par l'Assemblée législative du Yukon, et le Règlement a été établi en mars 2010.

« La promulgation de la *Loi sur les victimes d'actes criminels* constitue pour le gouvernement une étape importante dans la mise en œuvre de sa Stratégie d'aide aux victimes d'actes criminels », a déclaré M<sup>me</sup> Horne. « Ces mesures législatives sont essentielles pour que les victimes soient traitées avec courtoisie, compassion et respect. »

La nouvelle loi comprend une déclaration des droits des victimes qui permettra à celles-ci de recevoir de l'information et d'être prises en compte durant le processus judiciaire. Le document définit également les fonctions du directeur des Services aux victimes chargé de fournir ces services.

La Stratégie d'aide aux victimes d'actes criminels, pour laquelle on a alloué un budget 1,5 million de dollars, doit être mise en œuvre au cours des cinq prochaines années. Celle-ci a été publiée en août 2009 à la suite de consultations auprès de divers intervenants et du public. La création d'une nouvelle loi était l'une des recommandations formulées dans la stratégie.

La Stratégie d'aide aux victimes d'actes criminels établit un cadre qui permettra d'améliorer les services aux victimes dans les collectivités et d'accroître les partenariats avec les Premières nations et les organismes non gouvernementaux.

Pour de plus amples renseignements concernant la Stratégie d'aide aux victimes d'actes criminels, visitez le site Web [www.justice.gov.yk.ca](http://www.justice.gov.yk.ca).

-30-

#### Renseignements :

Emily Younker  
Communications  
Conseil des ministres  
867-633-7961  
[emily.younker@gov.yk.ca](mailto:emily.younker@gov.yk.ca)

Chris Ross  
Communications  
Justice  
867-393-7081  
[chris.ross@gov.yk.ca](mailto:chris.ross@gov.yk.ca)

<%img\_newsarticle%>

